



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0114

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif EMOUS - Participation de l'Etat au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

**Séance publique du 9 juin 2008****Délibération n° 2008-0114**

commission principale :

objet : **Dispositif EMOUS - Participation de l'Etat au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain et conformément au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 approuvé par le conseil de Communauté dans sa réunion du 12 juin 2007, sont mises en place des équipes projet dans les différents quartiers classés en politique de la ville de l'agglomération lyonnaise.

Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le CUCS et ce, dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont pour la plupart cofinancées et co-mandatées par la commune concernée, la Communauté urbaine, l'Etat ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour les sites où une convention a été signée avec l'Anru et ce, pour la durée du CUCS 2007-2009.

Le financement des équipes de MOUS prend en compte les chefs de projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission de développement économique, d'insertion et renouvellement urbain ainsi que des actions d'évaluation du CUCS, de communication et d'appui à la concertation.

Il est prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacune ; les participations de l'Etat ou de l'Anru font, quant à elles, l'objet de dossiers de demande de subvention particuliers de la part de la Communauté urbaine ou des communes concernées, déposés auprès des services de l'Etat.

Le présent rapport concerne le financement des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine pour Saint Priest quartier Bel Air, Oullins, Lyon 3° Moncey, et les postes de chargés de mission en matière de développement économique et d'insertion et de renouvellement urbain.

Lors d'une prochaine séance, seront présentés les financements concernant les autres postes.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où certains postes ne seraient occupés qu'une partie de l'année, le coût retenu sera recalculé au prorata du temps de travail réellement effectué.

De plus, dans le cas où les versements des subventions de l'Etat et/ou de l'Anru seraient différents des montants prévisionnels indiqués ci-après, les sommes restant à la charge des collectivités seraient automatiquement réajustées à parité entre les villes et la Communauté urbaine.

Chefs de projet et chargés de missions gérés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé 2008 en €	Participations financières			
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Commune
Lyon 3°	72 498	25 374	21 750		25 374
Oullins	48 229	16 880	14 469		16 880
Saint Priest Bel Air	57 795	20 228	17 339		20 228
développement économique, ZFU, insertion	66 149	46 304	19 845		
renouvellement urbain et accompagnement social	59 645	41 751	17 894		
<b>total</b>	<b>304 316</b>	<b>150 537</b>	<b>91 297</b>		<b>62 482</b>

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le montant des participations financières pour l'année 2008 de la Communauté urbaine, destinées au financement des postes de chefs de projet de Saint Priest, Oullins et Lyon 3° ainsi que des chargés de mission, pour un montant prévisionnel de 150 537 € sur un total prévisionnel de 304 316 €.

**2° - Prend acte** du montant prévisionnel des remboursements à intervenir sur ces coûts de la part de l'Etat et des communes concernées pour un total de 153 779 €.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Saint Priest, Oullins et Lyon,

b) - solliciter auprès de l'Etat les subventions au taux maximum pour le financement des chefs de projet et chargés de mission, gérés par la Communauté urbaine.

**4° - Les recettes** attendues seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2008 - compte 641 900 - fonction 824 - opération n°0530.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.**